

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 3

Artikel: Les étapes de la politique énergétique suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse
n'est pas seule

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs pays ont adopté – ou pensent adopter – des redevances écologiques sur l'énergie. En pénalisant la consommation d'énergie, on compte la faire régresser, ou en tout cas limiter ses effets pervers sur l'environnement et le climat. Le produit de ces redevances sert le plus souvent à réduire les primes d'assurances sociales ou les impôts. Les énergies renouvelables sont soit exonérées de redevances, soit encouragées grâce à elles.

LE CONTEXTE

Les étapes de la politique énergétique suisse

Au début des années 70, les pays industrialisés vivaient une ère de haute conjoncture. L'énergie abondait à des prix ridicules jusqu'à la crise pétrolière de 1973. En moins de quatre mois, on vit quadrupler le prix du brut. Manifestement, la Suisse était mal préparée à ce choc, puisque sa consommation finale dépendait à 80% du pétrole (cette proportion est encore de 60% à l'heure actuelle).

C'est en se fondant sur l'article énergétique voté en 1990 que le Conseil fédéral a lancé le programme Energie 2000 dont on constate aujourd'hui les effets positifs:

- De 1990 à 1999, les émissions de CO₂ ont régressé de 2 à 3 millions de tonnes par an.
- Dans le même temps, le programme Energie 2000 a permis d'économiser 4,3% d'énergie, ce qui correspond à la consommation du canton du Tessin.
- Les coûts externes ont régressé de 470 millions de francs.
- Le programme a permis la création de 10'000 emplois depuis 1990.
- Le programme d'investissement lancé en 1997 (budget: 64 millions de francs) a entraîné

quelque 550 millions de francs d'investissements, assurant 4'600 emplois sur deux ans.

Mais les indices de la consommation énergétique ne cessent de grimper. L'un des objectifs majeurs

d'Energie 2000 – la stabilisation

de la consommation d'énergies fossiles – n'a pas été atteint. Pour ce faire, il faut mettre en œuvre toute une palette de mesures, et c'est notamment l'un des buts du programme subséquent d'Energie 2000. L'ampleur de celui-ci dépendra notamment des résultats de la votation le 24 septembre prochain sur «l'article constitutionnel relatif à une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables» et «l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement».

La libéralisation du marché de l'électricité

La libéralisation du marché de l'électricité dans l'Union européenne implique l'ouverture du marché suisse. Qui dit libéralisation dit aussi concurrence et baisse des prix.

Les inconvénients: certaines centrales hydroélectriques vont peiner à amortir leurs investissements et à injecter des fonds dans le maintien et le renouvellement de leurs installations. En outre, la baisse des prix de l'énergie va faire grimper la consommation. Il importe donc d'inclure les coûts externes

afin de ne pas brader l'électricité. C'est pourquoi les articles constitutionnels proposés revêtent une grande importance pour le démarrage du nouveau marché de l'électricité, car ils gommement les effets pervers de la libéralisation.

L'objectif CO₂ atteignable avec la redevance

Les mesures d'encouragement que la Suisse pratique actuellement pour promouvoir le rendement énergétique et les énergies renouvelables, sont largement comparables à celles des pays les plus évolués en la matière. Conformément aux engagements pris à Kyoto, la Suisse doit réduire de 8% ses émissions annuelles moyennes de 2008 à 2012 par rapport à 1990. Elle privilégie pour cela des mesures de politique énergétique, des transports, de l'environnement et financière ainsi que les mesures volontaires. La Confédération ne prélèverait une redevance incitative sur les énergies fossiles (taxe sur le CO₂) que si toutes les mesures ne permettaient pas d'atteindre les objectifs fixés. Au cas où les deux articles constitutionnels sont votés et que les objectifs sont atteints, il n'y aurait plus lieu d'introduire une taxe sur le CO₂.

Les innovations dans les énergies propres et une masse salariale allégée renforcent la compétitivité de l'économie suisse.

